

# LA PAILLETTE

A l'attention des adhérentes  
et adhérents de La Paillette

Rennes, le 6 mai 2025

Objet : invitation assemblée générale extraordinaire juin 2025

Chères adhérentes, chers adhérents,

Le conseil d'administration de La Paillette réuni le 24 avril a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire dans la perspective de modifier les statuts de notre association.

Les propositions de modification sont annexées à ce courrier.

**L'assemblée générale extraordinaire se tiendra le  
11 juin 2025 à 17h30 dans les locaux de La Paillette au Lavoir, 2 rue du pré de bris.**

Cette assemblée générale ne pourra délibérer valablement que si le quart des membres de l'association est présent ou représenté (article 6.6 de nos statuts actuels). Si ce quorum n'est pas atteint le 11 juin,

**la seconde assemblée générale extraordinaire se tiendrait alors le  
27 juin 2025 à 17h30 dans les locaux de La Paillette au Lavoir, 2 rue du pré de bris.**

Nous vous invitons d'ores et déjà à noter ces dates dans vos agendas en sachant que si la première assemblée générale ne réunit pas un quart des membres (soit environ 200 personnes), il faudra se mobiliser pour la seconde assemblée générale extraordinaire le 27 juin 2025, juste avant notre fête de clôture de saison.

## **Ordre du jour – Assemblée Générale Extraordinaire**

**Dès 17h30.** Accueil et émargement.

**17h45.** Présentation des propositions de modification des statuts par le conseil d'administration.  
Échanges avec l'assemblée.

**18h30.** Mise au vote des nouveaux statuts

**18h45.** Proclamation des résultats.

En vous souhaitant un beau mois de Mai, nous vous donnons donc rendez-vous en juin 2025 !

Katell Stéphan et le conseil d'administration de La Paillette MJC